



INFOS ADZRP n° 25 – SEPTEMBRE 2012

<http://adzrp.e-monsite.com>

Le dernier numéro INFOS ADZRP rendait compte des informations reçues le 4 juillet lors de la réunion des Personnels et Organismes Associés (POA). 404 maisons et 48 établissements recevant du public restaient concernés par les effets de surpression. « Inacceptable ! La réduction des dangers à la source doit être renforcée », telle était notre

conclusion. Soucieux de faire entendre l'avis des riverains, une délégation de l'ADZRP obtenait un nouveau rendez-vous auprès des responsables de la DREAL le 24 août dernier.

Une nouvelle fois, de nombreuses questions étaient posées.

Quelques exemples :

● **Surveillance du risque feu :** la loi exige que soit mis en place deux techniques de surveillance indépendantes. La raffinerie qui ne disposait jusqu'à maintenant d'un seul système, va se mettre en conformité avec la loi...

● **Concernant la liste des habitations impactées,** la DREAL considère le travail trop important que d'écrire à chaque personne concernée ...mais elle leur déposera une convocation plus précise lors de la prochaine réunion publique...

Le phénomène du « boilover » n'a pas pu être réduit pour des questions financières...

● **Concernant la sismicité :** Les industriels devront prouver que leurs installations sont à même de résister. Dans le cas contraire, le permis d'exploitation pourrait être retiré....

● **Stockage de gaz :** des informations techniques sur les dimensions et le volume de la cavité entièrement est située dans l'emprise de la raffinerie... guère plus apaisant !

D'autres réponses se voulaient rassurantes mais surprenantes : Sachez qu'à l'extérieur de leur habitation les personnes n'ont pas à redouter de risques particuliers, affirmation formulée en séance par les responsables de la DREAL.

● **MACA :** le PPRT sera instruit par le service des armées...
Rappelez-vous : le 23 juin 2010, le même discours avait été tenu à l'occasion de la première réunion publique...



Le **boil over**, ou **boilover**, est un phénomène explosif qui peut se rencontrer dans la [lutte contre les incendies d'hydrocarbures](#), et des distillats en général. Pour voir apparaître ce phénomène il faut plusieurs conditions simultanées. Il faut tout d'abord qu'il y ait de l'eau dans le fond d'un réservoir qui a pris feu. Cette eau peut être présente dans le bac suite aux précipitations, dans le cadre de la lutte contre un incendie ou pour une autre raison. Du fait de la différence de densité entre l'eau et les hydrocarbures, l'eau étant plus lourde elle s'accumule dans le fond d'un bac. En cas de feu dans le bac et au bout d'un temps assez important, la chaleur dégagée par l'incendie pourra vaporiser l'eau, projetant des gouttelettes d'hydrocarbure enflammées, sous la forme d'une boule de feu.

PAS DUPES, LES RIVERAINS !

Chacun(e) se rend bien compte que plusieurs réponses apportées l'ont été avec force détails. Est-ce pour mieux endormir l'opinion ? Nous sommes obligés de constater que sur les exigences portées par les riverains, la DREAL fait la sourde oreille. Elle s'abrite derrière une loi injuste et contestée qui ignore l'existence des riverains.

Comme nous l'avons écrit et déclaré à maintes reprises, la réduction des risques à la source nécessite un niveau maximal d'exigences des services de l'Etat ; la notion de travaux « économiquement acceptables » tourne le dos à l'indispensable sécurité due aux riverains, elle doit être abandonnée ; les riverains n'ont pas à financer des travaux pour des risques dont ils ne sont pas responsables.



Le 9 septembre, l'ASSOCIATION s'est adressée une nouvelle fois à Madame BOUILLE, députée de la circonscription pour lui demander d'intervenir auprès de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Nous joignons page 3 le texte de la question écrite posée à la Ministre concernée

Le 9 septembre, l'ASSOCIATION a demandé à rencontrer le Premier Ministre lors de sa venue à PREFAILLES. Une délégation a été reçue le 16 septembre à PREFAILLES. Vous trouverez page 3 un court compte rendu de l'audience.

Le 12 septembre, l'ADZRP a sollicité une audience auprès de Monsieur le sous Préfet. Réponse en attente.

**ASSOCIATION DONGEOISE
des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Membre de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso.
Donges le 9 septembre 2012

Adresse courrier chez :
Mr BODINIER Stéphane
12 Passage du Haut Gas
44480 DONGES
Téléphone : 06 17 43 40 11

à Madame Marie Odile BOUILLE
Députée
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75 355 PARIS 07 SP

Madame,

Par courriers, lors d'entrevues à votre permanence, nous vous avons fait part des inquiétudes et des exigences formulées par les Dongeoises et Dongeois confrontés à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques.

A chaque fois, vous avez exprimé votre soutien à leur détermination, considérant que le texte de la loi Bachelot, voté en urgence après la catastrophe d'AZF, était inapplicable en l'état et ne prenait pas en compte la situation des riverains. Nous vous demandons aussi d'intervenir auprès du gouvernement. Lors de notre dernière rencontre le mercredi 5 juin, vous nous avez affirmé vouloir réexaminer ce dossier au sein de l'Assemblée Nationale à l'issue des élections législatives.

Le 8 août, à l'occasion d'une communication téléphonique, votre attaché parlementaire nous précisait « qu'il n'y avait pas eu de démarches spécifiques, les députés étant pris par les urgences », remarques que nous avons bien voulu admettre provisoirement. Aujourd'hui, comme l'ont fait plusieurs autres députés, nous pensons que vous avez la possibilité d'intervenir notamment sous la forme d'une question écrite à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en rappelant les exigences déjà formulées par les habitants dans le document adressé par la coordination nationale des associations riveraines des sites séveso le 29 juin dernier :

- réduction des risques à la source nécessitant un niveau maximal d'exigence des services de l'Etat,
- abandon de la notion de travaux « économiquement acceptables »,
- refus de financement des travaux par les particuliers,
- refus de financement des travaux par les particuliers. Ils vous demandent avec insistance d'intervenir rapidement auprès de Madame la Ministre.

Une fois affirmé et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de

le 1er juillet dernier, les représentants de l'Association ont appelé l'émotion suscitée chez les habitants et imposé la Plan de Prévention des Risques

exigences des riverains et les remarques que nous

avons adressées au sous Préfet, à l'expression de notre

AUTRES RENDEZ-VOUS :

22,23 et 24 septembre : TOULOUSE - réunion de la coordination nationale des associations riveraines des sites séveso.

8 Octobre : PARIS - audience au Ministère de l'écologie suite à la demande formulée le 22 juin dernier.

11 octobre : DOUAI - Invitation aux Assises Nationales des Risques Technologiques.

L'ADZRP sera présente lors de chacune de ces rencontres.